



COMMUNE DE PITHIVIERS

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le 18/07/2023
ID : 045-214502536-20230711-D_0052_2023-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du onze juillet deux mille vingt trois

Département du Loiret

N° D-0052/2023

Arrondissement et canton
de Pithiviers

Communauté de communes
du Pithiverais

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	13	17

Date de la convocation : 6 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Vote
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, LAIZEAU Boris, BARBIER Marie-Claude Adjoints, BELLEC David, BORE Laura, CHAVANNEAU Frédérique, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, MENARD Éric, PERON Corinne,

Absents excusés : Monsieur RIBEAUCOURT Pascal pouvoirs à Madame BARBIER Marie-Claude
Madame SURATEAU Céline pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris
Monsieur PERRETIN Jean-François pouvoirs à Monsieur HUBEAU Alain
Monsieur COLLEAU Olivier pouvoirs à Monsieur CHALINE Philippe
Monsieur LANGUILLE François
Monsieur PELLERIN Cyril

Secrétaire de séance : Madame DEROUET Hélène

Tarifs location des salles de la salle des fêtes

Vu la délibération fixant les tarifs de la salle des fêtes en date du 28 février 2017 puis du 31 mai 2022

Vu les propositions émises par les membres de la commission des finances le 12 juin 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE BORGNE Adjoint aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes ainsi que le montant des cautions qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024. Les réservations de salles déjà réalisées avant la date du présent conseil municipal conserveront les tarifs antérieurs.

Pour les habitants de la commune de Pithiviers le Vieil

<u>Tarif de référence</u>	Journée du lundi au vendredi Particuliers de la commune
Salle A	230
Bar uniquement avec salle A	60
Salle B	370
Salle C	500
Salle A + C	580
Cuisine et bar	175

Pour les associations communales.

Il est accordé une gratuité par année civile. Le nettoyage est imposé et compris dans les tarifs. A partir de la deuxième location les tarifs seront les suivants :

	Journée du lundi au vendredi
salle A	110
Salle B	160
Salle C	160
Salle A + C	270
Bar	0
Cuisine et bar	60

L'ensemble de ces tarifs s'appliquent pour une journée. Le tarif de la location du 2^{ème} jour est fixé à 1/3 du prix de la location du premier jour (arrondi à l'euro inférieur)

La location de la salle des fêtes est également ouverte aux particuliers, entreprises et associations situées sur le territoire de la communauté de communes du Pithiverais. Le tarif de location est fixé à 1.5 fois le tarif de référence des habitants de la commune.

La location est consentie contre versement d'une caution concernant le bâtiment d'un montant de 2 000 euros et d'une caution concernant le ménage d'un montant de 340 € au moyen de 2 chèques à l'ordre du trésor public. Ces chèques seront rendus au locataire après encaissement du paiement de la location, et après un état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

